



## **AVIS PUBLIC**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné, Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, que :

Le Conseil municipal de Wentworth-Nord se prononcera, lors de sa prochaine session régulière, sur la demande de dérogation mineure DM 2024-0452.

Cette session se tiendra le 19 février 2025 à 19h00 au Centre communautaire de Laurel, situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord.

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2024-0452**

3281, 7<sup>e</sup> Rue / lot 5 709 014 du cadastre du Québec (Secteur Laurel)

#### Nature de la demande :

Autoriser un garage détaché implanté à une distance de 2,77 mètres de la ligne de terrain avant au lieu que cette construction soit implantée à une distance minimale de 6 mètres de la ligne avant, tel que prévu à la grille des usages et normes de la zone habitation H-39 (Lac Laurel).

#### Dispositions réglementaires affectées :

- Règlement de zonage n° 2017-498, Règle d'interprétation concernant les marges, Article 11 : Les marges minimales prescrites aux grilles des usages et normes représentent la distance minimale qui ne doit pas être outrepassée par l'implantation ou l'agrandissement d'un bâtiment principal, de tout élément architectural, d'une construction accessoire ou d'un équipement accessoire [...].
- Règlement de zonage n° 2017-498, Implantation, Constructions et bâtiments accessoires, Article 141 : Les constructions accessoires doivent respecter les normes d'implantation suivantes : [...] Les marges de recul à respecter pour les constructions accessoires de plus de 18 m<sup>2</sup> sont les mêmes que celles imposées pour les bâtiments principaux et qui sont indiquées aux grilles des usages et normes.
- Règlement de zonage n° 2017-498, annexe 2, Grille des usages et normes de la zone habitation H-39 (Lac Laurel): La marge avant minimale prescrite est de 6 mètres.

**QUICONQUE EST INTÉRESSÉ PEUT SE FAIRE ENTENDRE DEVANT LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE QUI SE TIENDRA LE 19 FÉVRIER 2025.**

Donné à Wentworth-Nord, ce 4<sup>e</sup> jour de février deux mille vingt-cinq.

**Ron Kelley**

Directeur général et greffier-trésorier

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h, ce 4<sup>e</sup> jour de février deux mille vingt-cinq.

**Ron Kelley**

Directeur général et greffier-trésorier